



Bernard Durand

Président de la FASM
Croix-Marine
Paris (75)

Avez-vous regardé le film diffusé récemment sur Arte, *Asylum*, qui nous montrait des images prises sur plusieurs décennies dans différents asiles, avec une caméra d'amateur par le Docteur Georges Daumezon (1912-1979), qui était loin d'être un amateur... puisqu'il fut un des pionniers de la révolution psychiatrique et à l'origine du concept de psychothérapie institutionnelle ?

Ces images ne sont pas neutres et ce témoignage posthume nous montre combien la psychiatrie a changé, même s'il y a encore beaucoup de choses à faire. À cette époque de l'enfermement et des murs que le regard percutant de Daumezon nous rappelle, on ne parlait pas de réhabilitation psycho-sociale.

Aujourd'hui, ce concept a nourri suffisamment d'expériences et suscite tant de questions qu'il justifiait un second numéro de *Pratiques en santé mentale*. Le mot lui-même est néanmoins ambigu et il faut entendre le message que nous adresse l'adhérente du GEM qui, dans ce numéro, affirme qu'elle refusera toujours de faire partie d'un programme de réhabilitation, qui a pour elle une connotation pénale.

Il reste que, bien qu'importé du monde anglo-saxon, il ouvre des perspectives que le tout-soin proposé souvent aux patients ignorait. Mais ce qu'il faut souligner, c'est qu'il ne s'agit pas simplement d'appliquer des recettes ou des programmes au bénéfice des personnes concernées, mais aussi d'impliquer celles-ci dans la construction de leur propre trajectoire d'(ré)insertion sociale et professionnelle.

Nous n'avons cessé de dire combien la loi du 11 février 2005 avait changé la donne, non pas simplement par ce qu'elle autorise à ce qu'on puisse prendre en compte les situations de handicap suscitées par les pathologies psychiques, mais également et surtout, parce qu'elle donne une autre définition du handicap en valorisant tout « *ce qui fait obstacle à la participation et à la citoyenneté* ».

Nous sommes aujourd'hui dans une période charnière pour la psychiatrie et le champ de la santé mentale, dans un contexte que nous ne pouvons ignorer, qu'il s'agisse de la situation économique ou de la poussée sécuritaire d'une société fragilisée et inquiète. Nous sommes confrontés au pire, comme nous l'évoquions dans notre précédent numéro (et la crainte de l'adhérente du GEM qui ne veut pas qu'on la prenne pour une "prisonnière" est bien le signe des confusions actuelles) mais aussi à des avancées intéressantes, comme nous l'avons vu avec la journée organisée par la CNSA qui rendait compte de la recherche-action menée conjointement par des équipes de secteur psychiatrique et des équipes de MDPH sur l'évaluation des situations de handicap psychique.

Nous ne savons pas encore quelle sera la mouture finale de la loi HPST (loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire), mais même si la question de la gouvernance hospitalière avec l'instauration d'un directeur sur le modèle PDG est encore l'objet de vifs débats, nul doute que les Agences Régionales de Santé (ARS) vont voir le jour et que la question des complémentarités entre les structures de soins et le médico-social va se jouer sur un nouveau terrain. De ce point de vue, le rapport Couty, dont on ne sait pas s'il est encore d'actualité, met en débat les nombreuses questions que va poser à notre champ ce changement de cadre. Si les réponses qu'il préconise comme le Groupement Local de Coopération pour la santé mentale nous semblent assez peu réalistes et si les membres de la commission disent eux-mêmes ne pas s'y retrouver, ce rapport contient néanmoins de nombreuses propositions qui devraient alimenter un débat, car il est indispensable que la place de la psychiatrie soit précisée dans le contexte législatif actuel qui concerne l'ensemble du champ de la santé.

Retrouvez l'éditorial sur le site de la FASM Croix-Marine : www.croixmarine.com